N° DEL 2013.12.18/213

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le **Mercredi 18 décembre 2013** à 19h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCATION		
Date	12/12/2013	
Affichage	12/12/2013	

Etaient Présents: GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, VALDENAIRE Catherine.

	BRE DES M E	
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	20	13

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
DUFOUR Maurice pouvoir à PETELET Renée.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.

THEME: TRAVAUX 4.

OBJET: REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DE GRENOBLE COTE CHAMP DE MARS: DEMANDE DE SUBVENTIONS. Absents-Excusés:

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, JIMENEZ Claude, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur: Gérard FROMM.

Depuis 2008, la route de Grenoble a fait l'objet de travaux de réaménagement successifs en plusieurs tranches. Cette nouvelle phase de travaux, permettra de terminer l'aménagement de la route jusqu'au Champ de Mars. Des trottoirs seront créés, de l'éclairage public sera installé et sera mis en place un réseau d'eau pluviale à l'identique des tranches précédentes.

Le montant du projet est estimé à 545 408,50€ HT soit 652 308,57€ TTC dont 99 147,40€ HT pour l'aménagement des trottoirs et des garde-corps.

Le plan de financement du présent projet est le suivant :

DEPENSES			RECETTES			
POSTE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT	%
Aménagements piétonniers 99 147,40 €			€ 118 580,29 €	CONSEIL GENERAL 05	29 744,22 €	30,00%
	99 147,40 €	19 432,89 €		CONSEIL REGIONAL PACA	29 744,22 €	30,00%
			ETAT- DETR	19 829,48 €	20,00%	
			AUTOFINANCEMENT	19 829,48 €	20,00%	
OTAL	99 147,40 €	19 432,89 €	118 580,29 €	TOTAL	99 147,40 €	100,00%

REFECTION DE LA ROUTE DE GRENOBLE : VOIRIE, ECLAIRAGE PUBLIC, RESEAU D'EAU PLUVIALE							
DEPENSES			RECETTES				
POSTE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT	%	
Voirie	259 501,10 €	50 862,22 €	310 363,32 €	ETAT- DETR	223 130,55 €	50,00%	
Eclairage public	85 740,00 €	16 805,04 €	102 545,04 €	ETAT- DETK			
Reprise du réseau d'eau pluviale	101 020,00 €	19 799,92 €	120 819,92 €	AUTOFINANCEMENT	223 130,55 €	50,00%	
TOTAL	446 261,10 €	87 467,18 €	533 728,28 €	TOTAL	446 261,10 €	100,00%	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- De solliciter les subventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 25 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 2 3 DEC. 2013

PUBLIÉ LE 2 3 DEC. 2013

NOTIFIÉ LE 3 1 DEC. 2013

